

**Décision n° 5662 du 9 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault**

NOR : INTJ2105531S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant
du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 24950 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032357S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2021 :

Largillière	Joël	NIGEND : 147 483
--------------------	------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Gibert	Frédéric	NIGEND : 151 491
Aubry	Stéphane	NIGEND : 160 730
Bellamy	Stéphane	NIGEND : 169 247

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Poure	Frédéric	NIGEND : 161 059
Llence	Christelle	NIGEND : 158 431
Rouzaud	Séverine	NIGEND : 164 128
Merlette	Dominique	NIGEND : 175 497
Germa	Jean-Louis	NIGEND : 169 534

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Dewez	Damien	NIGEND : 243 021
Lavaure	Adeline	NIGEND : 326 226
Lory	Nicolas	NIGEND : 334 206
Perrin	Nicolas	NIGEND : 245 380
Brousse	Clément	NIGEND : 359 260
Lalande	Raphaël	NIGEND : 177 433
Cochet	Pierre	NIGEND : 234 053
Capouillez	Cathy	NIGEND : 334 588

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
d'Occitanie,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de l'Hérault,
J.-V. Lettermann*